

Département de Lozère  
Mairie d'ESCLANÈDES  
48230  
et : 04.66.48.25.24.

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le 25/03/2021

ID : 048-214800567-20210323-DE2021\_13-DE

Berger  
Levraud

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 23/03/2021

date de convocation : 16/03/2021

n° de délibération : DE2021 - 13

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 8

suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » : approbation du Compte Administratif 2020**

Le vingt-trois mars deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		pouvoir à MOURGUES Christine	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		
VALARIER Valérie		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		X
VIEILDENT Luc	X		

Madame le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2020 du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement », lequel se résume ainsi :

### ➤ Section d'exploitation

↳ Dépenses ..... 94 770.83 €  
↳ Recettes ..... 104 635.77 €  
Excédent ..... 9 864.94 €

### ➤ Section d'investissement

↳ Dépenses ..... 19 234.85 €  
↳ Recettes ..... 21 803.36 €  
Excédent ..... 2 568.51 €

Elle précise que le Compte de Gestion 2020 du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement », dressé par le Trésorier Principal, fait apparaître des résultats identiques.

Le Conseil Municipal, après que Madame le Maire se soit retirée de la salle (en application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire ou le président de séance en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote),

VOTE et ARRÊTE à l'unanimité des membres présents, les résultats définitifs du Compte Administratif 2020 du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » tels que résumés ci-dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire

